

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

*En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005*

Réf dossier n° PM19061201



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

**Pech Chabrier**

**24590 SALIGNAC EYVIGUES**

Donneur d'ordre	Propriétaire
<b>Monsieur REINERT Patrice Pech Fourcou</b>	<b>Monsieur REINERT Patrice Pech Fourcou</b>
<b>24590 SALIGNAC EYVIGUES</b>	<b>24590 SALIGNAC EYVIGUES</b>

Date de mission :

**19/06/2012**

Opérateur :

**MR MINARD PHILIPPE**

## Sommaire

<b>RAPPORT DE SYNTHÈSE</b> .....	<b>3</b>
<b>ÉTAT DU BATIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES</b> .....	<b>4</b>
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE .....	4
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	4
DESIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC .....	4
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITÉS ET DES ÉLÉMENTS INFESTÉS OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS .....	5
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION .....	7
IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION .....	8
MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS .....	8
CONSTATATIONS DIVERSES .....	8
<b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE</b> .....	<b>10</b>

## RAPPORT DE SYNTHÈSE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **19/06/2012**

Opérateur : **MR MINARD PHILIPPE**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Adresse : <b>Pech Chabrier</b>  Code postal : <b>24590</b> Ville : <b>SALIGNAC EYVIGUES</b>	Etage: <b>na</b> N° lot(s): <b>na</b> Section cadastrale : <b>na</b> N° parcelle(s) : <b>na</b> N° Cave : <b>na</b>	Civilité : <b>Monsieur</b> Nom : <b>REINERT Patrice</b> Adresse : <b>Pech Fourcou</b>  Code postal : <b>24590</b> Ville : <b>SALIGNAC EYVIGUES</b>

\* na=non affecté

### ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(Selon la loi n°99-471 du 8 juin 1999 ; arrêté du 29 mars 2007 - Norme NF P 03-201)

#### Conclusion :

Absence de traces caractéristiques de termites.

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : B

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 – Norme NF P 03-201

Réf dossier n° PM19061201

### A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : <b>Pech Chabrier</b>  Code postal : <b>24590</b> Ville : <b>SALIGNAC EYVIGUES</b> Immeuble bâti : <b>oui</b> Mitoyenneté : <b>non</b>	Type de bien : <b>Maison individuelle</b>	Qualité : <b>Monsieur</b> Nom : <b>REINERT Patrice</b> Adresse : <b>Pech Fourcou</b>  Code postal : <b>24590</b> Ville : <b>SALIGNAC EYVIGUES</b>

### B – Désignation du donneur d'ordre








IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : <b>Monsieur</b> Nom : <b>REINERT Patrice</b> Adresse : <b>Pech Fourcou</b>  Code postal : <b>24590</b> Ville : <b>SALIGNAC EYVIGUES</b>	Date de mission : <b>19/06/2012</b> Documents remis : <b>mission_docs</b> Accompagnateur : <b>Mr REINERT Patrice</b> Durée d'intervention : <b>00H50</b>

### C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>SARL SEGUIER</b>  Nom : <b>MR MINARD PHILIPPE</b> Adresse : <b>29 RUE SEGUIER</b>  Code Postal : <b>24000</b> Ville : <b>PERIGUEUX</b>  N°de siret : <b>525 033 916</b>	Certification de compétence délivrée par : <b>BUREAU VERITAS</b> Adresse : Le : <b>16/05/2011</b> N° certification : <b>2306781</b>  Cie d'assurance : <b>GENERALI</b> N° de police d'assurance : <b>AM207425</b> Date de validité : <b>30/09/2012</b>  Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : <b>Norme NF P 03-201</b>





Nombre total de pages du rapport : 6

**D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas**

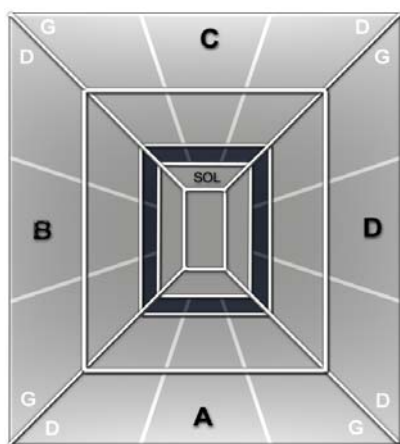
Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
<b>PARTIES PRIVATIVES</b>			
Rdc	<b>1 Entrée</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs lambris , Fenêtre aluminium , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>2 Séjour / Salon / Cuisine</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs carrelage + lambris , Fenêtre aluminium + bois , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>3 Cellier</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs lambris , Fenêtre bois , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>4 Dégagement 1</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs lambris , Fenêtre bois , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>5 Salle de bains 1</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs carrelage + lambris , Fenêtre bois , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>6 Dressing</b> 	Plancher bas carrelage , Murs lambris , Fenêtre bois , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>7 Chambre 1</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs lambris , Fenêtre aluminium , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	<b>8 Dégagement 2</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs lambris , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>9 Chambre 2</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs lambris , Fenêtre aluminium , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>10 WC</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs lambris , Fenêtre aluminium , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>11 Chambre 3</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs lambris , Fenêtre bois , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>12 Salle de bains 2</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs carrelage + lambris , Fenêtre bois , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>13 Chambre 4</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes bois , Murs lambris , Fenêtre aluminium , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>14 Escalier vers mezzanine</b> 	Plafond lambris , murs lambris , Escalier bois	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er	<b>15 Mezzanine</b> 	Plancher bas parquet , Murs lambris , Fenêtre bois , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.



Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	<b>17 Garage</b> 	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas béton , Murs OSB , Fenêtre bois , Plafond lambris + charpente bois	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>18 Terrasse couverte</b> 	Plancher bas bois , Murs Bois , Plafond charpente bois + lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>19 Abri voiture</b> 	Plancher bas béton , Murs Bois , Plafond lambris + charpente bois	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>20 Extérieur</b> 	Arbres, arbustes, bois au sol, végétation	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

## SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local  
Mur B : Mur gauche  
Mur C : Mur du fond  
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

### **E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification**

Locaux non visités	Justification
<b>16 Combles sur mezzanine</b>	Pas d'accès

**RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES**

*En cas de mention de locaux ou de parties d'immeuble non visités et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelle mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.*

**F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification**

Local	Justification
18 Terrasse couverte	Stockage bois

Commentaires généraux : Murs bois massif doublés bois et placoplâtre. Faces arrières et supports bois non accessibles,  
 Doublage des plafonds sous rampant. Charpente et faces arrières des parement bois non accessibles,  
 Sous face des caillebotis et supports bois non accessibles,

**G - Moyens d'investigation utilisés**

**A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)**

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
- recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits celluloses non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
- examen des matériaux non celluloses rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
- recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).
- sondage des bois
- sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

**H - Constatations diverses**

Local	Constatation
Néant	Néant



L'inspection n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil.

La durée de validité de ce rapport est fixée à six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

## **I – Conclusion**

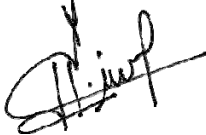
Absence de traces caractéristiques de termites

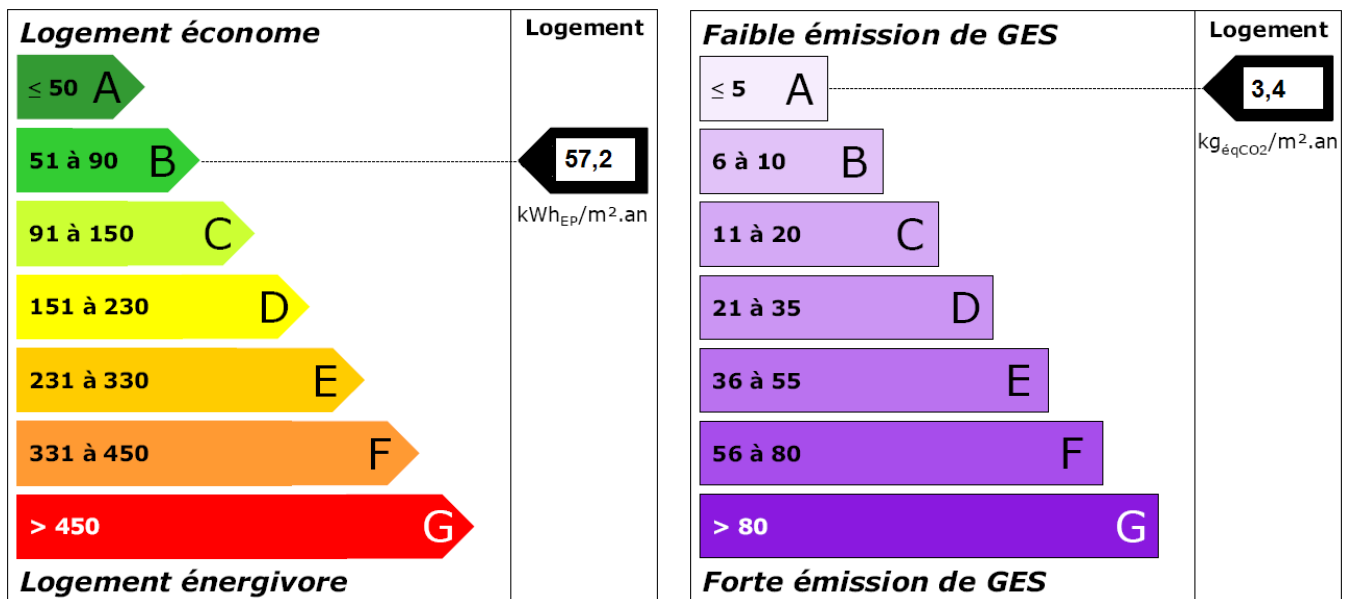
DATE DU RAPPORT : **19/06/2012**

OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

**SIGNATURE**



<b>Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)</b>			
N° : PM19061201 Valable jusqu'au : 18/06/2022 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Apres 2000 Surface habitable : 228 m <sup>2</sup> Adresse : Pech Chabrier 24590 SALIGNAC EYVIGUES		Date : 19/06/2012 Diagnostiqueur : MR MINARD PHILIPPE Cachet et signature : 	
<b>Propriétaire :</b> Civilité : Monsieur Nom : REINERT Patrice Adresse : Pech Fourcou 24590 SALIGNAC EYVIGUES		<b>Propriét. des installations communes</b> (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :	
Certification de compétence délivrée par : <b>BUREAU VERITAS</b> Adresse : Cie d'assurance : <b>GENERALI</b>		Le : <b>16/05/2011</b> Date de validité : <b>16/05/2016</b> N° certification : <b>2306781</b> N° de police d'assurance : <b>AM207425</b>	
<b>Consommations annuelles par énergie</b>			
<b>obtenus par la méthode 3CL, version 15C, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010</b>			
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	Electricité 4178 kWh <sub>EF</sub>	10779 kWh <sub>EP</sub>	<b>441 € TTC</b>
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electricité 884 kWh <sub>EF</sub>	2280 kWh <sub>EP</sub>	<b>69 € TTC</b>
<b>Refroidissement</b>		0 kWh <sub>EP</sub>	<b>0 € TTC</b>
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	5062 kWh <sub>EF</sub>	13059 kWh <sub>EP</sub>	<b>610 € TTC</b>
<b>Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b>		<b>Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b>	
<b>Consommation conventionnelle :</b> 57,28 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an		<b>Estimation des émissions :</b> 3,45 kg éqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an	



Nombre total de pages du rapport : 5

<b>Diagnostic de performance énergétique</b> – logement (6.1)		
<b>Descriptif du logement et de ses équipements</b>		
<b>Logement</b>	<b>Chauffage</b>	<b>Eau chaude sanitaire</b>
<b>Murs :</b> Murs extérieurs bois massif (madriers) (isolé par intérieur) épaisseur isolant : 14cm doublage lambris et placoplâtre Murs sur local non chauffé bois massif (madriers) (isolés par intérieur) épaisseur isolant : 14 cm doublage osb	<b>Système :</b> Pompe à chaleur air/eau	<b>Système :</b> Chauffe-eau électrique installé il y a moins de 5 ans
<b>Toiture :</b> Combles habitables (isolés) épaisseur isolant : 20cm Combles perdus (isolés) épaisseur isolant : 20cm	<b>Emetteurs :</b> plancher chauffant basse température	
<b>Menuiseries :</b> Fenêtre double vitrage bois 4/15+/4 Fenêtre double vitrage métal rupture de pont thermique 4/15+/4 Porte bois opaque pleine	<b>Inspection &lt; 15 ans :</b>	
<b>Plancher bas :</b> Terre-plein (isolé) année des travaux d'isolation : Après 2000		
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>11kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an *</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : <b>Chauffage Eau Solaire Individuel</b>		

### **Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### **Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### **Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### **Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### **Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### **Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### **Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

\* Représente l'énergie économisée grâce au(x) système(s)

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélanges.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

##### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.).

La TVA est comptée au taux réduit de 7%.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consomat° Kwh/m2	Coût	Économies	Retour sur Invest.	Crédit d'impôt			
<p><b>Légende</b></p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><b>Économies</b></p> <p>★ : moins de 100 € TTC/an</p> <p>★★ : de 100 à 200 € TTC/an</p> <p>★★★ : de 200 à 300 € TTC/an</p> <p>★★★★ : plus de 300 € TTC/an</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><b>Effort d'investissement</b></p> <p>€ : moins de 200 € TTC</p> <p>€€ : de 200 à 1000 € TTC</p> <p>€€€ : de 1000 à 5000 € TTC</p> <p>€€€€ : plus de 5000 € TTC</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><b>Rapidité du retour sur investissement</b></p> <p>●●●●● : moins de 5ans</p> <p>●●●● : de 5 à 10 ans</p> <p>●●● : de 10 à 15 ans</p> <p>● : plus de 15 ans</p> </td> </tr> </table>						<p><b>Économies</b></p> <p>★ : moins de 100 € TTC/an</p> <p>★★ : de 100 à 200 € TTC/an</p> <p>★★★ : de 200 à 300 € TTC/an</p> <p>★★★★ : plus de 300 € TTC/an</p>	<p><b>Effort d'investissement</b></p> <p>€ : moins de 200 € TTC</p> <p>€€ : de 200 à 1000 € TTC</p> <p>€€€ : de 1000 à 5000 € TTC</p> <p>€€€€ : plus de 5000 € TTC</p>	<p><b>Rapidité du retour sur investissement</b></p> <p>●●●●● : moins de 5ans</p> <p>●●●● : de 5 à 10 ans</p> <p>●●● : de 10 à 15 ans</p> <p>● : plus de 15 ans</p>
<p><b>Économies</b></p> <p>★ : moins de 100 € TTC/an</p> <p>★★ : de 100 à 200 € TTC/an</p> <p>★★★ : de 200 à 300 € TTC/an</p> <p>★★★★ : plus de 300 € TTC/an</p>	<p><b>Effort d'investissement</b></p> <p>€ : moins de 200 € TTC</p> <p>€€ : de 200 à 1000 € TTC</p> <p>€€€ : de 1000 à 5000 € TTC</p> <p>€€€€ : plus de 5000 € TTC</p>	<p><b>Rapidité du retour sur investissement</b></p> <p>●●●●● : moins de 5ans</p> <p>●●●● : de 5 à 10 ans</p> <p>●●● : de 10 à 15 ans</p> <p>● : plus de 15 ans</p>						

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)



Monsieur REINERT Patrice  
Pech Fourcou

24590 SALIGNAC EYVIGUES

Propriétaire : Monsieur REINERT Patrice

Adresse de la mission : Pech Chabrier 24590 SALIGNAC EYVIGUES

## FACTURE EN EUROS

NUMERO	DATE	REFERENCE	ECHEANCE
PM19061201	19/06/2012	PM19061201	26/06/2012

Réf	Désignation	Qté	Prix unitaire	Remise	Montant HT
Maison Individuelle	Package EP/DPE	1	217.39	0.00	217.39

Base	Taux	Montant
217.39	19,6	42.61
<b>Total</b>		<b>42.61</b>

Total HT	Total TVA	Remise	Total TTC	Acompte	Net à Payer
217.39	42.61	0.00	260.00	0.00	<b>260.00</b>

### Conditions de règlement :

Paiement par chèque à réception de facture.

Conformément à la loi, à défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal, seront exigibles après mise en demeure. Les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables comptant à réception.

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT		
Date de facturation : 19/06/2012 N° facture : PM19061201 N° dossier : PM19061201	Renvoyer à SARL SEGUIER 29 RUE SEGUIER 24000 PERIGUEUX	<b>A régler : 260.00 TTC</b>

N° de TVA intracommunautaire: FR 46 525 033 916